

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 12 septembre 2016 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Recologne et de Saint-Vit (Doubs)**

NOR : INTJ1625235A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Recologne et de Saint-Vit sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Recologne et de Saint-Vit exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 septembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|----------------------|---|---|
| Saint-Vit | Abbans-Dessous Abbans-Dessus Berthelange Boussières Byans-sur-Doubs Chemaudin Corcelles-Ferrières Corcondray Dannemarie-sur-Crête Ferrières-les-Bois Grandfontaine Montferrand-le-Château Osselle-Routelle Pouilley-Français Rancenay Roset-Fluans Saint-Vit Thoraise Torpes Velesmes-Essarts Villars-Saint-Georges Villers-Buzon | Abbans-Dessous Abbans-Dessus Berthelange Boussières Byans-sur-Doubs Chemaudin et Vaux Corcelles-Ferrières Corcondray Dannemarie-sur-Crête Ferrières-les-Bois Grandfontaine Montferrand-le-Château Osselle-Routelle Pouilley-Français Rancenay Roset-Fluans Saint-Vit Thoraise Torpes Velesmes-Essarts Villars-Saint-Georges Villers-Buzon |
| Recologne | Audeux Burgille Champagny Champvans-les-Moulins Chaucenne Chevigney-sur-l'Ognon Courchapon Émagny Étrabonne Franey Jallerange Lantenne-Vertière Lavernay Mazerolles-le-Salin Mercey-le-Grand Moncley Le Moucherot Noironte Pelousey Placey Recologne Ruffey-le-Château Sauvagny Vaux-les-Prés | Audeux Burgille Champagny Champvans-les-Moulins Chaucenne Chevigney-sur-l'Ognon Courchapon Émagny Étrabonne Franey Jallerange Lantenne-Vertière Lavernay Mazerolles-le-Salin Mercey-le-Grand Moncley Le Moucherot Noironte Pelousey Placey Recologne Ruffey-le-Château Sauvagny |